



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE MARTINET

Arrêté de circulation

LE MAIRE DE MARTINET,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée le **lundi 8 septembre 2025** par **Bouygues E&S Vendee**

Considérant qu'en raison d'une travaux d'effacement de réseaux **entre le mercredi 10 septembre et le vendredi 19 septembre 2025 pour 5 jours sur la période demandée, sur la commune de MARTINET**, il y a lieu d'interdire la circulation, dans les deux sens, du chemin qui mène au terrain de foot.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : entre le mercredi 10 septembre et le vendredi 19 septembre 2025 pour 5 jours sur la période demandée, la circulation du chemin qui mène au terrain de foot sera interdite

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé de part et d'autre **Rue du Stade**

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation et de la déviation seront assurées par les soins de Bouygues E&S Vendee

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Martinet**.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la commune de **Martinet**,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : Bouygues E&S Vendee.

A Martinet, 9 septembre 2025

Le Maire

Michel PAILLUSSON



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803201230



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **DECROIX** Prénom : **Virginie**
Dénomination : **Bouygues E&S - Vendée** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011 - CHEZ SOGELINK**
Code postal **69134** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0278627000** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **byes-vendee-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Martinet Rue du Stade**
Code postal **85150** Localité : **MARTINET**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Arrêté du 10-09 au 19-09-2025 en route barrée sauf riverains et interdiction de stationnement et de dépassement, pour des travaux d'effacement de réseaux. Les travaux dureront 5 jours sur la période demandée.**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **10092025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **10** Date de début de réglementation **10092025**
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Arrêté du 10-09 au 19-09-2025 en route barrée sauf riverains et interdiction de stationnement et de dépassement.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

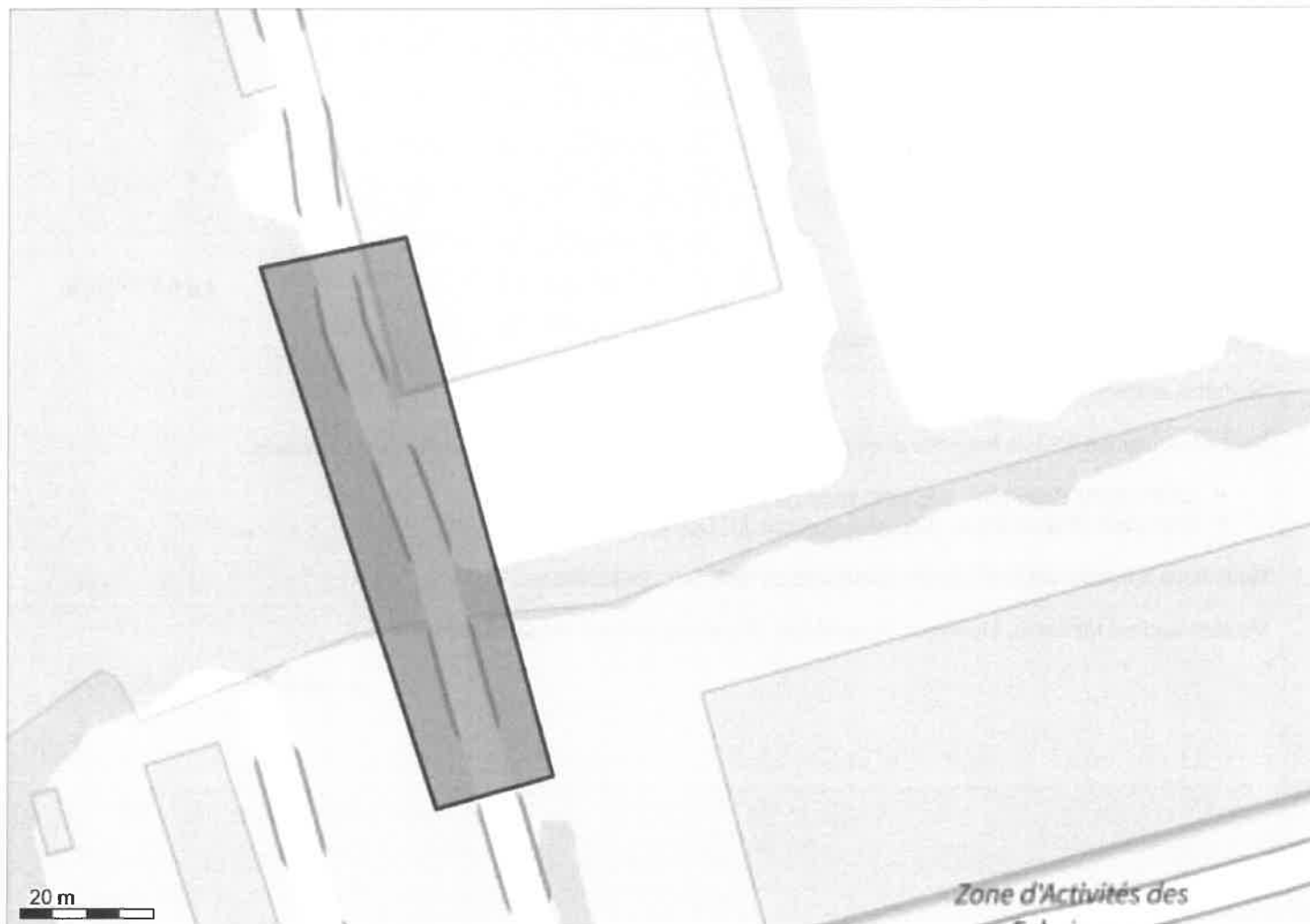
Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 0 8 0 9 2 0 2 5

Nom : DECROIX Prénom : Virginie Qualité :



Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.67450611,46.67697702 -1.67421577,46.67701782 -1.67392057,46.6762849
-1.67415085,46.67623976 -1.67450611,46.67697702</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.676977 -1.674506); (46.677018 -1.674216); (46.676285 -1.673921); (46.676240 -1.674151); (46.676977 -1.674506);
```

Le 08/09/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- CARTOGRAPHIE.png : <https://dl.sogelink.fr/?QZHANs2q>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?OgYxRDVZ>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

